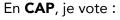
VOTER DANS LES ÉCOLES

aux élections profesionnelles

En CT, je vote:







Depuis le 15 octobre, l'extrait de la liste électorale concernant l'école doit être affiché

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE, JE VOTE

- 24h/24 depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet. Chaque électeur doit être muni de :
 - son identifiant
 - son mot de passe
- Pour les écoles de 8 électeurs et plus Mise en place un espace de vote le jeudi 6 décembre : un ordinateur connecté à internet mis à disposition des électeurs dans un endroit où il est possible de s'isoler.



IDENTIFIANT OU MOT DE PASSE PERDUS?

- Perte de l'identifiant électeur
 - Il sera possible d'obtenir un nouvel identifiant jusqu'au 6 décembre 2018 avant 17h
 - Pour cela, il suffit de se connecter sur l'espace électeur et suivre la procédure "demander un nouvel identifiant"
 - Celui-ci sera envoyé par sms uniquement

Perte du mot de passe électeur

- Connectez-vous à votre espace électeur et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?".
- Renseignez votre adresse de messagerie professionnelle. Vous recevrez un email dans votre messagerie et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau mot de passe électeur.

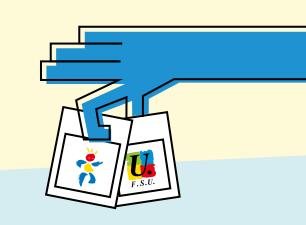
Espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

UNE QUESTION, UNE DIFFICULTÉ?

CONTACTEZ-NOUS

09 72 10 10 50 elections2018@snuipp.fr



Du 29 novembre et jusqu'au 6 décembre :

un syndicalisme unitaire, déterminé, majoritaire et indépendant

